

113
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET
AUX SPORTS.

Direction de
l'Éducation Générale

Centre National d'Éduca-
tion générale et sportive

N° 15 / E.G.O

OBJET : Institut National
d'Éducation Générale

PARIS, le 20 Septembre 1943

II, Rue Scribe,

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX SPORTS

à
MM. les Inspecteur Principaux de
l'Éducation Générale et des Sports
Directeurs Régionaux.

J'ai l'honneur de préciser que l'Institut National d'Édu-
cation Générale est chargé :

1°) d'organiser des stages réunissant soit des Chefs d'Établis-
sement, soit des Maîtres et Maîtresses d'Éducation Générale, soit des
Inspecteurs ou candidats Inspecteurs de l'Éducation Générale et des
Sports, soit tout autre personnel administré par le Commissariat Gé-
néral.

2°) de compléter l'information des Maîtres d'Éducation Générale
sur les diverses activités d'Éducation générale et de coordonner les
expériences faites en ce domaine par les Cercles d'Éducation Géné-
rale. À cet effet, il favorise la création de tels cercles, il réu-
nit des documents, et les met à la portée des Maîtres d'Éducation Gé-
nérale.

L'Institut a son siège I4, Rue de l'Odéon à PARIS (6°) tel :
Odé.68-71). Il est dirigé par Monsieur MARTY et fait partie du Centre
National d'Éducation Générale et sportive dont le siège se trouve
I4 bis, rue Cassini (Directeur : Monsieur le Colonel BERNARD).

Le programme des stages organisés par l'Institut vous sera pro-
chainement communiqué.

Comme je vous le disais dans ma circulaire du II Mai 1943 (N°228
E.G.S.), la création de Cercles d'Éducation Générale dirigés par les
Maîtres eux-mêmes, est très désirable et je vous demande de la favo-
riser dans toute la mesure du possible en vous mettant en rapport
avec l'Institut National.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance des
Chefs d'Établissement, des Maîtres et Maîtres assistants d'Éducation
Générale de votre région.

Des crédits pourront être mis à la disposition des Directeurs
Régionaux pour l'organisation des séances d'Éducation physique et de
Natation destinés au personnel enseignant.

Les Frais de déplacement pour les réunions et conférences d'in-
formation organisées par les Cercles d'Éducation générale seront rem-
boursés comme il est prévu dans la cir. N° 228 E.G.S du II Mai 1943.

Transmis à MM. les Chefs d'Éta-
blissements le 6, 10, 1943
Le Directeur Régional
G. FILLARD

M. le Commissaire Général aux sports
le Directeur de l'Éducation Générale
signé : DR COL DE CARRERA